

TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COMPTE-RENDU DU MARDI 21 mai 2024

Présents : Damien Thiriet, Irène Fayet, Arlette Bonnafous, Jean Andorin, Maurice Pacaud, Monique Beziaud, Aimé Chatelet, Daniel Pecheux, Jean-Philippe Alizay, Françoise Blanchard, Dominique Balzano, Claude Longère,

Excusés : Christophe Chemin,

Destinataires du compte-rendu : élus / membres du groupe de travail / les habitants

Ordre du jour :

- 1- info : chenilles processionnaires.
- 2- Devis de scieries.
- 3- Emplacements bacs à compost.
- 4- Décharge communale.
- 5- Fleurissement vers la porte de prison.
- 6- Projet Partag'eau présenté par F. Blanchard.
- 7- Questions diverses.

| DECISIONS PRISES | A RETENIR (à destination des secrétaires de mairie) |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">-validation du devis de sciage au prochain conseil.-proposer 4 lieux pour les bacs à compost à RA.-laisser la décharge communale fermée.-envoyer les plans de fleurissement à l'ABF. | <ul style="list-style-type: none">-proposer 4 lieux pour les bacs à compost à RA.-laisser la décharge communale fermée. |

1-Infos chenilles processionnaires :

Une nacelle a été louée à M. Gallet et les branches des arbres infestés ont pu être élaguées à la fin du mois d'avril. On signale des chenilles aussi vers le HLM du Tivoli.

Un système de piège à chenille pourrait être installé sur les autres secteurs de la commune qui serait signalé.

2- Devis de scierie :

Nous avons fait le choix d'utiliser le bois de la forêt d'Ambierle pour la construction de l'école.

L'architecte nous a fourni le détail des bois de charpente et de lamellé-collé.

A partir de ces données, nous avons consulté des scieries.

Une seule scierie a fait le travail de convertir les données de l'architecte en devis de scierie.

D'autres scieries ont été contactées.

Pour l'instant nous avons deux devis, mettant en place deux méthodes :

La scierie Forge-Mahussier (St Haon le Vieux), qui a montré beaucoup d'enthousiasme à nous accompagner dans ce projet. Elle a déjà fait réaliser la salle aux grands Murcins avec les bois de la forêt. M. Forge a également proposé une visite de la scierie aux enfants de l'école. La méthode est la suivante : la mairie fait abattre les arbres qu'il faut et les laisse en bord de route. La scierie les prépare en assurant la traçabilité (capacité de stockage) et en faisant faire les lamellés collés à la scierie de Sougy.

La scierie du Forez (Vollere Montagne) propose quant à elle d'acheter les coupes à la mairie et de lui revendre

le bois scié. Il y a plus de transactions. Le problème est qu'il y a plus de délai, la prestation de sciage est plus chère et nous n'avons toujours pas de réponse pour le lamellé collé.

Je propose à la commission de valider le partenariat avec la scierie Forge.

Sachant que pour tenir les délais, 3 rendez-vous se sont déjà déroulés entre M. Forge et l'ONF pour la sélection des arbres.

Pour information : pour un besoin de 200 m³ de sapin pectiné et d'épicéa (pour obtenir la subvention AURA) de belle qualité, la parcelle 11 serait exploitée en coupe irrégulière (le plan prévoit cette coupe en 2027).

Pour un besoin de 100 m³ de douglas de belle qualité, ce sera la parcelle 12 qui sera exploitée.

L'ONF accueille tous les enfants de l'école vendredi 31 mai pour le martelage (sélection) des arbres.

En ce qui concerne l'abattage, dans ce processus, c'est la mairie qui doit l'assurer par le biais de l'ONF.

Les élèves de l'école seront également conviés en forêt un jour d'abattage et pourront voir les machines et le travail manuel. (La presse sera prévenue)

Le prix estimatif de l'ONF pour l'abattage est de 25 euros le m³. C'est plus cher que les prix du marché mais il comprend la mission de maîtrise d'œuvre de M. Bouilloux qui travaille avec le scieur pour sélectionner les bons arbres. De plus ce sont des coupes spécifiques avec plus de distances entre les arbres. L'abattage doit être propre pour assurer le bon nombre d'arbre au scieur. M. Bouilloux nous indique d'ailleurs avoir eu un très bon contact avec M. Forge et serait heureux de travailler en partenariat avec lui.

Dans l'optique de faire participer les enfants à ce projet, nous pouvons aussi définir une zone à planter. M. Bouilloux propose la pointe de la parcelle 15, il y aurait un îlot de 2000 à 3000 m². A nous de réfléchir à ce que l'on veut faire. (1 arbre par enfant ?).

Informations coupe de bois et chantier pour cette année :

Les parcelles prévues dans le plan d'aménagement sont la 3, la 13 et la 18.

Ces parcelles n'ont pas été retenues pour l'école car les bois sont trop nouveaux ou bien il n'y avait pas assez d'arbres forts en diamètre.

Seule la parcelle 3 a été martelée à temps pour la vente d'été. Ce sera une 3^{ème} éclaircie de beau douglas (diamètre 40) 306m³ martelés estimés à 55 euros le m³.

Nous devons nous positionner pour fixer ou non un prix de retrait : proposition de fixer un prix de retrait de 50 euros le m³.

Les parcelles 13 (200m³ de sapin) et 18 (100m³ de douglas) seront martelées prochainement mais proposées uniquement en vente d'automne.

Les travaux de périmètre de la parcelle 18 commencent le 24 juin.

3- Emplacement bacs à compost :

Le 13 juin, on reçoit les responsables de RA pour la mise en place des bacs de biodéchets.

Des petits seaux sont distribués avec des sacs en papier pour les habitants.

Plusieurs endroits peuvent être proposés : au point d'apport volontaire (*2), HLM Tivoli, ancien DAB.

Ce sont les mêmes bacs qu'à Roanne.

Il y aura un bac expressément réservé pour l'école.

Remarque : il y a encore des bacs poubelles qui ne sont pas rentrés. Il y a un composteur rue de Faimés.

4- Décharge communale :

Elle était jusqu'à maintenant libre d'accès (vers le chalet de FR), mais des dépôts sauvages polluants ont été constatés. L'accès a donc été fermé, mais c'est dommageable pour certains habitants. Un process a été imaginé pour les habitués mais cette méthode n'est ni simple ni juste.

La mairie propose de fermer cette décharge pour tous.

Pourquoi ne pas utiliser le broyeur de Renaison pour lequel on a signé une convention de partage ?

Il faudrait alors embaucher car les agents n'ont pas le temps de prendre ce genre de tâches en plus de leur mission.

5- Fleurissement vers la porte de prison :

Plusieurs idées sont présentées et notamment les schémas de Marie-Nicole Garrivier.

Il nous semble indispensable de présenter cet aménagement à l'ABF.

Est-ce que l'on met des plantes contre le mur et est-ce que l'on met des plantes retombantes contre le mur ? Est-ce que l'on met tout en gravier ou est-ce que l'on engazonne ? OUI c'est bien.

6- Projet Partag'eau :

En tant que tiers -lieu, la ferme de la Martinière a été sollicitée sur ce projet pour anticiper le manque d'eau.

Comment les paysans peuvent s'organiser pour partager l'eau ?

En 2023 le tiers lieu de La Martinière a organisé des débats, des cinés conférences et des forums. L'idée était de comprendre quel était l'usage de l'eau de chacun (paysan, pêcheur, particulier).

Cf voir sur internet partag'eau 42.

Tous les gens qui ont participé ont appris des choses sur l'utilisation de l'eau des uns et des autres.

La Martinière pourrait étendre la démarche de ce tiers lieu au nord de la Loire.

Pour l'instant, Vivre bio et Fleuve Loire fertile par exemple qui participent.

Comment piloter cette démarche citoyenne ? Comment faire participer les citoyens ?

Des ateliers sont proposés maintenant, 3 axes ont été fixés :

- les ressources : quelles sont-elles ?

-les besoins : quels sont les besoins des particuliers, paysans, entreprises et milieu ?

- la gouvernance de ces ateliers.

La démarche permettrait aussi un état des lieux des ressources en eau et de voir l'évolution au regard de l'évolution du climat ;

PTGE : programme territoriale de gestion de l'eau.

Ils questionnent plutôt les entreprises.

Tiers-lieu de la Martinière : table ronde le vendredi 14 juin au soir et le samedi 15 juin toute la journée avec notamment la Roannaise de l'eau, Anne Lestrade, autrice, un représentant de la CCI, et Béatrice Gisclard, chercheuse en gestion des risques, Yves Perret, architecte.

Informations Roannaise de l'eau :

Le schéma directeur de la Roannaise de l'eau a été voté pour 20 ans. Dans ce schéma aucun nouveau raccordement de maison éloignée du réseau n'est ni prévu, ni finançable. Des bornes magnétiques vont être installées pour le droit à l'eau.

Prochaine réunion : Non définie